



Sous prétexte de modernisation et de rigueur budgétaire, en réalité guidé par la même logique néolibérale que ses prédécesseurs, le gouvernement remet en cause notre modèle social. Il attaque et porte atteinte au statut de fonctionnaire, à la Fonction publique et aux services publics : recours au contractuel-les favorisé, gestion des personnels par le salaire au mérite, affaiblissement voire disparition des instances de dialogue social, départs volontaires facilités.

Pour le SNUipp-FSU, la Fonction publique et les services publics sont garants de l'intérêt général au service de la cohésion sociale. Ils doivent être assurés par des fonctionnaires. Ils sont la seule richesse de celles et ceux qui n'ont rien.

La notion libérale de productivité est incompatible avec l'esprit même d'un travail et d'un service public de qualité. Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement au code de la Fonction publique. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue à se dégrader notamment en raison du gel du point d'indice.

Par ailleurs, les conditions de travail se détériorent : manque de moyens et de reconnaissance, management niant la professionnalité des personnels, pressions, injonctions, absence de soutien de la hiérarchie, charge de travail qui s'alourdit. Il est urgent de revaloriser les rémunérations et les carrières des personnels, de les former, de donner un statut de fonctionnaire aux contractuel-les, d'abaisser le temps de travail et de permettre à toutes et à tous d'exercer leur mission en toute quiétude sans remise en cause continue de leur travail.

Faire respecter et améliorer les droits des personnels sont une priorité. La réduction des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes demeure un enjeu incontournable et un combat à poursuivre et à amplifier.

Le projet du gouvernement est de faire évoluer la politique de rémunération des agent-es en accroissant la part indemnitaire aux dépens de l'indiciaire, ce que dénonce le SNUipp-FSU. Le but serait de renforcer une gestion RH de proximité coercitive : mettre les fonctionnaires au pas et mieux « reconnaître l'engagement et la performance professionnelle » par des mesures individuelles ou collectives avec des objectifs de résultats. Le SNUipp-FSU rappelle son attachement aux grilles indiciaires et à l'avancement à un rythme unique le plus rapide pour toutes et tous, et son opposition à toute forme de rémunération au mérite. Une telle mesure, instrument de division et d'injustice, conduirait à une démotivation au travail, dégraderait la qualité du service public et nuirait aux conditions de travail des fonctionnaires et à leur neutralité. Elle renforcerait les Risques Psycho-Sociaux, la compétition et les jugements de valeurs entre collègues. Elle pourrait également dégrader le niveau des pensions. Le SNUipp-FSU s'oppose à toute logique d'individualisation des rémunérations. Il refuse toute forme de politique managériale, basée sur les RDV de carrière où l'avis de l'IEN est prépondérant.

Le SNUipp-FSU revendique une carrière parcourue au rythme le plus rapide pour tous et toutes, déconnectée de l'évaluation et des fonctions exercées. Il revendique une refonte complète de la grille permettant d'atteindre l'indice 1 000 en fin de carrière et le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement. PPCR a ouvert des possibilités d'évolution de carrière discutables.

L'accès à la hors-classe pour toutes et tous doit être garanti dans le cadre d'une carrière complète mais dans des délais les plus rapides en priorisant les collègues ex-instituteur-trices et/ou retraitables.

L'accès à la HC doit être automatique au bout de 1 an au 11e échelon.

L'AGS doit être le seul critère de promotion et dans tous les cas être le premier discriminant. Sa définition doit faire l'objet d'un cadrage national.

Pour l'accès à la HC, dans le cadre de la phase transitoire de PPCR, l'attribution d'un avis sans rendez-vous de carrière et sans aucune procédure de recours est inacceptable. Les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignantes et enseignants, ont engendré de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, à minima, comme très satisfaisant. De surcroît, ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignantes et enseignants. L'avis émis est censé apprécier notre «*valeur professionnelle*» et dans notre culture professionnelle, ces appréciations, ces mots, tel que «*très satisfaisant*», «*satisfaisant*», «*à consolider*» sont chargés de sens. Ils renvoient à la perception de la manière dont nous exerçons notre métier. Certains avis sont basés sur des rapports d'inspections anciens: il est difficile d'accepter que vous puissiez penser que les collègues concerné.es par un avis négatif n'aient pas pris acte des remarques faites sur ces anciens rapports afin d'améliorer leurs pratiques professionnelles. Cette évaluation corrélée à l'avancement vise à sélectionner ceux et celles qui progresseront plus vite du fait d'un avis «*très satisfaisant*» ou «*excellent*». De fait, elle introduit une discrimination au sein d'une équipe : un même métier, une même ancienneté, mais pas le même salaire. Cela produit un profond sentiment d'injustice pour nombre d'entre nous. La dignité professionnelle et la reconnaissance sont pourtant essentielles. Le travail en équipe participe à la réussite des élèves et nous avons besoin d'être fédérés et non mis en concurrence. Cette concurrence, incapable de soutenir l'amélioration qualitative du service public, produit des effets malsains sur les relations collégiales et ne participe pas au climat serein dont notre profession a besoin pour enrichir ses méthodes et ses pratiques.

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à la prise en compte de l'avis dans le barème et revendique que cet avis soit révisable à la demande de l'enseignant-e à tous moments.

Nous avons constaté lors de la campagne 2019 une surreprésentation des conseillers pédagogiques, maîtres formateurs et directeurs / directrices dans les avis excellents, c'est à nouveau le cas cette année (près de la moitié) : ce n'est pas le rôle de la hors classe que de récompenser les fonctions spéciales, pour cela, vous avez la classe exceptionnelle ! Pour le SNUipp-FSU, la proximité de ces personnels avec les IEN ne peut être sans influence sur leur avis et nous dénonçons à nouveau cet état de fait qui démontre un manque d'équité.

Le SNUipp-FSU tient à rappeler son opposition à la classe exceptionnelle, extrêmement inégalitaire et méritocratique dans sa nature et ses modalités d'accès. Dans le Tarn, outre la sur-présentation des fonctions spéciales, nous déplorons que le ratio homme/femme soit toujours très éloigné de la réalité avec seulement 55 % de promues quand elles représentent plus de 80 % de la profession !

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 81 tient à réaffirmer, une fois de plus, que les temps partiels doivent tous être accordés, et sur la quotité choisie par les personnels. A une époque où le taux de chômage ne cesse d'augmenter, pourquoi ne pas partager le travail afin que chacun-e puisse choisir de mener sa vie en fonction de ses aspirations. Il est sûr que ce n'est pas au programme des ultra-libéraux qui nous gouvernent. Leur volonté étant d'afficher une baisse du nombre de fonctionnaires, au détriment de ses salarié.es et usager.es. C'est une restriction du droit des personnels que vous assumez dans ce département. Ces choix de temps partiels permettent aux collègues d'articuler leurs vies personnelles et professionnelles de manière équilibrée. Les refus de temps partiels impacte les conditions de travail de l'ensemble des collègues. Monsieur le DASEN, nous vous demandons donc de respecter ce droit élémentaire des personnels en accordant l'ensemble des temps partiels.

Le SNUipp-FSU 81 tient à saluer le travail remarquable effectué par les personnels administratifs de votre DSDEN, notamment dans le cadre du mouvement 2019-2020. Ils et elles ont réussi à limiter la casse dans le Tarn malgré la volonté apparente du ministre-gestionnaire de mettre à mal les personnels pour obtenir de belles statistiques de titulaires dans son tableau Excel : mise en place dans la précipitation, sans réelle concertation, opacité totale sur le fonctionnement du logiciel, bugs à répétition, règles non communiquées, surcharge de travail pour les personnels administratifs déjà pressurisés... Tout ça pour ça !

Le SNUipp-FSU 81 demande l'abandon de ce nouveau système de mouvement et le retour à un mouvement en deux phases informatisées avec une phase d'ajustement manuelle.

La généralisation des évaluations standardisées déployées par le ministère en 2018-2019 poursuit bien d'autres objectifs que la simple mise à disposition de « repères » sur le niveau d'acquisition des élèves. Les trois notes produites par la DEPP sur l'analyse des résultats CP et CE1 le démontrent explicitement. Inscrites dans une logique de pilotage hiérarchique renforcé, visant le cœur des pratiques enseignantes, les évaluations constituent le levier de mise en œuvre d'un modèle pédagogique promu par le ministère et alimenté par guides et ressources officielles. Liberté pédagogique et accès de tous les élèves à une culture commune sont remis en cause.

Les conséquences des évaluations nationales sont désastreuses d'une part pour les élèves :

- étiquetage précoce
- scolarité stressante scandée par des évaluations
- réduction des apprentissages à ce qui est évalué
- individualisation des apprentissages et isolement dans le groupe-classe
- entrée dans les apprentissages par une seule voie, celle imposée par le ministère
- attention portée sur les compétences de bas niveau et évaluables alors que les évaluations internationales pointent des difficultés des élèves français sur les compétences de haut niveau (compréhension implicite, résolution de problèmes)
- abandon de la dimension culturelle des savoirs

Et d'autre part pour les enseignant.es :

- limitation de leur pouvoir d'agir et de leur liberté pédagogique
- mission pilotée par les évaluations
- augmentation des pressions hiérarchiques
- renoncement à l'ouverture culturelle pour tous les élèves
- formations, voire le niveau de classe, imposées.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU 81 appelle, comme c'était déjà le cas cette année, à ne pas faire passer les évaluations nationale CP / CE 1. Enseigner, évaluer, c'est à nous de décider !

Enfin, comment ne pas évoquer la réponse autoritaire du ministre Blanquer aux enseignant.es de lycées. Menaces délirantes de retraits de salaire de plusieurs semaines pour les professeur.es, résultats du bac à plusieurs vitesses (définitifs ou provisoires) qui ont mis dans la détresse des milliers de jeunes et leurs familles.

Comment ne pas évoquer les entraves et intimidations faites aux journalistes indépendants, éloignés par la force des lieux où leur présence gêne, convoqués par les services de renseignements intérieurs pour se faire menacer, attaqués par les forces de l'ordre dans les manifestations des Gilets Jaunes...

Comment ne pas évoquer les violences policières qui se multiplient dans notre pays depuis quelques mois : militant.es écologistes, enseignant.es, gilets jaunes, teufeurs pacifistes...

Comment ne pas évoquer, une fois de plus, le drame des migrant.es. L'aventure des passagers du Sea Watch, et de la capitaine Carola Rackete, arrêtée en Italie, en est le triste exemple.

Elle a été arrêtée pour avoir sauvé des vies, refoulée avec son bateau de tous les pays européens, y compris de France.

Cette dernière, qui se targue d'être une terre d'accueil, héritière des lumières, n'éclaire plus grand-chose.

Comment ne pas évoquer les 1 % les plus riches, qui elles et eux, continuent de se gaver sur notre dos en augmentant de 35 % de leur fortune en 1 an, en mettant sciemment notre planète (et nos jeunes) à genoux, avec l'assentiment complice de nos gouvernants !

